

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 28 novembre 2023

N/Réf : BdK/LB 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, SENECHAL Isabelle, Sylvia PASCAUD-GAURIER, Alain ANCEAU, Benoit BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Xavier DUPONT, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAudeau, Annie LAURENCIN, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Oulématou BA-TALL (suppléante de Madame WANNEROY), Jean-Marie CARLES (suppléant de Madame CHAIGNEAU), Barbara DARNET-MALAQUIN (suppléante de Madame JABOT), Jean-Claude GALLAND (suppléant de Monsieur ROBERT).

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Pascal BRUN, Elisabeth GRELIER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT), Gérard HENault (ayant donné pouvoir à Alain BENARD), Bruno MEREAU, Patrick MICHAUD (ayant donné pouvoir à Alain ANCEAU), Bertrand RITOURET.

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D-2023-053 – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

L'article 22 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion stipule que le Conseil d'administration détermine la composition de son bureau. Aucune précision n'est apportée sur le nombre ou la qualité des membres étant appelés à faire partie du bureau. Par délibération du 3 novembre 2020, le Conseil d'administration s'était prononcé sur la composition suivante : le Président, les 4 Vice-Présidents et 4 membres élus parmi les administrateurs.

Le bureau a notamment pour mission réglementaire d'établir l'ordre du jour des séances du conseil.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié et notamment ses articles 21 et 22,
Vu l'élection de Madame Sylvia GAURIER aux fonctions de Vice-Présidente,
Considérant que Messieurs Vincent MORETTE et Jean-Paul ROBERT, élus en 2020, souhaitent poursuivre leurs fonctions au sein du Bureau du Conseil d'administration,
Considérant que Madame Elisabeth GRELIER a fait état de son souhait de cesser ses fonctions au sein du Bureau du Conseil d'administration,

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Que le bureau du Conseil d'Administration sera composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 4

membres.

- Procède par vote à bulletins secrets à l'élection des membres du bureau pour les postes à pourvoir.

Désignation du 1^{er} Membre du Bureau :

Suite à la Candidature de Monsieur Alain BENARD,

Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 25

Monsieur Alain BENARD a obtenu 25 voix.

Monsieur Alain BENARD est élu membre du Bureau du Centre de Gestion.

Désignation du 3^e Membre du Bureau :

Suite à la candidature de Monsieur Patrick Lefrançois,

Présents : 22
Pouvoirs : 3
Votants : 25
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 25

Monsieur Patrick Lefrançois a obtenu 25 voix.

Monsieur Patrick Lefrançois est élu membre du Bureau du Centre de Gestion.

A l'issue de ces élections, les membres du bureau du Conseil d'administration sont :

1^{ière} Membre du Bureau : Monsieur Alain BENARD
2^e Membre du Bureau : Monsieur Vincent MORETTE
3^e Membre du Bureau : Monsieur Patrick LEFRANCOIS
4^e Membre du Bureau : Monsieur Jean Paul ROBERT

Fait et délibéré, le 28 novembre 2023

**Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire,**

Michel GILLOT

Acte transmis en Préfecture le : 30/11/2023	30/11/2023
Acte reçu en Préfecture le :	30/11/2023
Acte publié électroniquement le :	01/12/2023
ACTE EXECUTOIRE	

